

# csinfos

Bulletin d'information de la communauté de communes **Cingal-Suisse Normande**



DOSSIER

Scolarité  
Les travaux déjà menés  
et en cours



# ← Retour en images



## De janvier à décembre 2017 Aquasud a fêté ses 25 ans

Au programme, toute l'année et chaque mois, une animation a eu lieu allant de la Galette des rois en janvier à l'apéritif du 30 juin en passant par la soirée Musiqu'Eau du 3 mars, sans oublier les animations qui ont eu lieu lors du week end rando, en partenariat avec l'OTSN et NRJ Caen-Flers.



## Juin 2017

**Signature du contrat de ruralité avec l'État** en présence du Préfet, du Secrétaire Général de la Préfecture, de Isabelle Saffrey de la Caisse des Dépôts et Consignations, des services de la Préfecture et des Présidents de communautés de communes engagées dans un contrat de ruralité. Par ailleurs, la communauté de communes envisage de signer un contrat avec la Région et le Département au premier trimestre 2018. Ces différents contrats permettent d'établir une politique de développement du territoire par la mise en place de projets structurants qui pourront être financés avec des subventions d'État, de la Région et du Département.



## De juillet 2017 à février 2018 Économie

La première tranche de travaux d'aménagement de la ZAC de Bretteville-sur-Laize est terminée. 4,7 ha sur 9 ha ont été viabilisés. 5 parcelles sur 6 ont fait l'objet d'un compromis de vente, 1 parcelle a été vendue. Coûts d'aménagements : 2 361 000 €. Subventions de l'État (DETR) : 300 000 € et du Département : 40 000 €. La Région a été sollicitée au titre du contrat de territoire.



## Octobre 2017 Inauguration de Vétifer

Le 24 octobre 2017, l'association TEF, représentée par son Président Franck Chesneau, a inauguré le magasin Vétifer de Thury-Harcourt-Le Hom en présence des Conseillers Départementaux Paul Chandelier et Sylvie Jacq, des Vice-présidents de la communauté de communes, de Mme Lelandais, représentant la DIRRECTE, de Claire Bourgault de la Mission Locale ainsi que des salariés de Vétifer et des bénévoles de l'association dont l'ancien Président M. Mézou.



Paul  
CHANDELIER

# Le mot du Président

Chers habitants du Cingal et de la Suisse Normande, Fusionner des collectivités à l'échelle de communautés de communes est toujours un exercice difficile. Le Cingal et la Suisse Normande ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette première année de fusion a impliqué une lourde organisation administrative et il a fallu que les personnels et les élus apprennent à travailler ensemble. Cette fusion qui, rappelons-le, nous a été imposée par la loi, n'est pas sans conséquences sur les taux d'imposition de la communauté de communes. Ceux-ci doivent être lissés sur plusieurs années, mais chaque commune a la possibilité de moduler ses taux afin d'en atténuer, voir d'en annuler les effets.

Pendant cette première année de fusion, la communauté de communes a poursuivi les projets engagés par les anciennes communautés de communes et réfléchi sur le développement du nouveau territoire par la réalisation d'un diagnostic qui a permis d'établir des orientations et des actions de développement. Ce travail a abouti à la signature de différents contrats avec l'État, la Région et le Département, contrats sans lesquels la collectivité ne peut avoir de subventions.

Dans ce numéro, vous pourrez découvrir les actions phares que nous allons mener : le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : grand chantier de plusieurs années qui devrait être « arrêté » en 2020), les constructions scolaires de Clécy et de Saint-Germain-le-Vasson, le gymnase de Saint-Sylvain, la numérisation des écoles, la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018 (passage à la semaine de 4 jours avec une réflexion sur les accueil de loisirs sans hébergement sur l'ensemble du territoire), un point sur le tri sélectif.

La communauté de communes poursuit également son implication dans la transition énergétique puisqu'elle a déposé sa candidature auprès de la Région pour deux appels à projets (AMI 100% ER et territoires durables 2030), permettant des aides pour les actions de transition énergétique et de développement durable.

L'environnement et le cadre de vie sont des biens précieux pour le territoire et ses habitants. C'est pourquoi la communauté de communes va poursuivre ses efforts en matière de restauration des cours d'eau, dans le respect des usages habituels comme la pêche ou le kayak. Par ailleurs, en 2018, nous allons créer avec le Département six ou sept boucles de randonnée pédestre et une nouvelle voie cyclable sur la partie Cingal de notre territoire.

Enfin, en élargissant ses services à Bretteville-sur-Laize courant janvier 2018, la communauté de communes a souhaité décentraliser certains services dans des domaines où cela était possible afin de maintenir une proximité. C'est le cas pour le Point Info 14, la Mission Locale, la permanence Habitat ou celle du conciliateur de justice. D'autres structures vont être contactées pour organiser des permanences et compléter ainsi l'offre de services de proximité dans un même lieu.

En cette nouvelle année, je vous souhaite à toutes et à tous le meilleur pour 2018, pour vous et votre famille.

# Sommaire ↓

Dossier  
Scolarité - Les travaux déjà menés et en cours  
4-6

Actualité  
Tarifs cantines et garderies / Nouveaux rythmes scolaires / Nouvelles Compétences / Transition énergétique  
6-7

Urbanisme  
Un PLUi à l'échelle Cingal-Suisse Normande  
8-9

Environnement  
Restauration écologique sur le cours de l'Orne  
10-11

Tri sélectif  
Communes gérées en régie par la Communauté de Communes et par le SMICTOM de la Bruyère  
12-13

Tourisme  
Les chiffres 2017 de l'Office de Tourisme de la Suisse Normande  
14

Infos pratiques  
Les équipements communautaires  
15  
La Maison des Services  
16

**infos** n°1  
Décembre 2017

Directeur de publication : Paul CHANDELIER - Vice-président chargé de la communication : Jacques COLLIN - Responsable de rédaction : Roselyne BROUSSE - Commission communication : Claude-Alain RAMBOARINIVO, Guy PISLARD, Pascal BRUNET, Nathalie MONET, Jean-Paul HOUDAN, Louise COUASNON, Patricia FIEFFÉ, Claudine COURVAL / Conception-réalisation : studio-hors-serie.fr - Photos : Communauté de communes Cingal - Suisse Normande, Office de Tourisme de la Suisse Normande, G. Wait, Fotolia - Imprimé sur papier recyclé



# Scolarité

## Les travaux déjà menés et en cours

La communauté de communes a poursuivi les projets d'investissements engagés en 2016 sur les sites de Saint-Germain-le-Vasson, de Clécy, de Saint-Laurent-de-Condol et de Saint-Sylvain. Elle s'est donnée les moyens pour concrétiser certains projets de construction ou de réhabilitation de sites ainsi que pour le développement du numérique dans les écoles. La communauté de communes mène par ailleurs une étude sur le déploiement du photovoltaïque sur 2 sites scolaires.

2018 sera l'année d'étude et de réflexion sur notamment le site de Saint-Rémy-sur-Orne qui nécessite également des travaux.



### École primaire de Saint-Germain-le-Vasson

**Extension et isolation par l'extérieur.**

Une salle de classe, une salle de motricité, un bureau de direction, des sanitaires.

Coût de l'opération : 272 000 € HT

Subventions État (DETR) : 108 800 € HT



### École de Saint-Laurent-de-Condol

**Travaux de ventilation, de confortement de charpente, de reprise de verrière et de sécurisation.**

Coût de l'opération : 146 969 € HT

Subventions État (DETR) : 58 000 € HT



### Programme d'investissement numérique

La communauté de communes a lancé un programme d'investissement numérique en équipant 32 classes en vidéo projecteurs et PC portables. Parallèlement, en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Communauté de communes a doté 6 écoles de classes mobiles (achat de tablettes Ipad).

Coût de l'opération : 181 000 € HT

Subventions : 94 000 € HT

État (Contrat de ruralité) : 70 000 € HT

Éducation Nationale : 24 000 € HT



### École maternelle de Clécy

**Construction.**

L'école a été construite à proximité immédiate du site élémentaire afin de rationaliser les équipements. Elle a ouvert ses portes le 6 novembre 2017.

L'ensemble est composé de 5 classes, 1 salle de motricité, 1 bureau de direction, 1 cour, 1 préau, des sanitaires, 1 local de rangement... La communauté de Communes a profité de cette construction pour répondre aux exigences de la réglementation en matière de sécurisation (clôtures, portail, vidéophone...) et d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) des deux écoles. Le parking a été aménagé par la commune de Clécy.

Coût de l'opération : 1 210 000 € HT

**Subventions**

État (DETR) : 400 000 € HT

Commune de Clécy : 260 000 € HT

État (DSIL sécurisation école) : 7 000 € HT



## Gymnase intercommunal de Saint-Sylvain

### Construction.

Le gymnase est situé sur l'ancien site SIAM, là où la commune envisage de construire des bâtiments au service de la population (micro-crèche, bâtiments commerciaux, zone pavillonnaire...).

Les travaux devraient se terminer en mars 2018.

L'opération repose sur la construction de 1626 m<sup>2</sup> de salle sportive, d'une salle multi-activités de 60 m<sup>2</sup>, de sanitaires, douches, bar, bureau des associations, tribunes pouvant accueillir 150 personnes.

**Coût de l'opération : 2 020 000 € HT**

### Subventions

État (FSIL) : 403 000 € HT

Région : 201 500 € HT

Département : 240 000 € HT

## Nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019

Le gouvernement permettant aux collectivités de revoir les rythmes scolaires, la communauté de communes a souhaité consulter en particulier les parents, les conseils d'école et les enseignants avant de prendre toute décision dans ce domaine. 65% des familles interrogées ont répondu au questionnaire et sont favorables à 70% au retour à la semaine des 4 jours et à la suppression des TAPS (Temps d'Activités Périscolaire).

Les élus de la commission périscolaire étaient partagés sur cette disposition eu égard aux conséquences sur le rythme des enfants. Toutefois, pour la rentrée 2018-2019, l'organisation des rythmes scolaires sera basée sur la semaine des 4 jours. En parallèle, la communauté de communes va signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, permettant de développer un accueil collectif de mineurs sous forme de centre de loisirs sur l'ensemble du territoire et sur les périodes de vacances scolaires (petites et grandes vacances). De plus, une réflexion aura lieu concernant une offre d'animation les mercredis (matin et/ou après-midi).

### Tarifs cantines

Pour toutes les écoles gérées par la communauté de communes (menus de chaque restauration scolaire disponibles sur le site internet de la communauté de communes).

Repas élève  
**3,63 €**

Repas adulte ou occasionnel  
**4,40 €**

Repas PAI (Projet d'Accueil individualisé)  
**1,59 €**

### École de Trois-Monts

Repas élève  
**3,78 €**

Repas occasionnel  
**4,04 €**

### Tarifs garderies

Uniquement pour les écoles de Cesny-Bois-Halbout, Clécy, Esson, Saint-Laurent-de-Condé, Saint-Rémy-sur-Orne et Le Hom. Pour les écoles de Bretteville-sur-Laize, Barbery, Fresney-le-Puceux, Gouvix, Grainville-Langannerie, Saint-Sylvain et Saint-Germain-le-Vasson voir les tarifs avec les mairies concernées. Pour Trois-Monts voir avec le Syndicat scolaire des côtes de l'Orne.

Matin - 7h30 → Début de la classe :  
**1,40 €**

Petit Soir - Fin de la classe ou TAPS → 17h30 :  
**1,40 €**

Grand Soir - Fin de la classe ou TAPS → 18h30 :  
**2,20 €**

Mercredi midi - Fin de la classe → 12h30 :  
**1,40 €**

### Retardataires

Après 18h30 (LMJV) et après 12h30 (mercredi) :  
**5 €**

## Nouvelles Compétences



### Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes se verra attribuer une nouvelle compétence obligatoire : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dite GEMAPI.

La compétence GEMAPI se décline en 4 missions principales : l'aménagement à l'échelle de bassins hydrographiques, l'entretien des cours d'eau, canaux, plans d'eau dans le cadre de l'intérêt général, la prévention contre les inondations, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.



### Eau et assainissement

Cette nouvelle compétence doit permettre une gestion intégrée par bassin qui garantisse la qualité de l'environnement et la sécurité des biens et des personnes.

En 2020, la loi imposera aux communautés de communes la compétence Eau dans son ensemble à savoir : eau production distribution, assainissement pluvial, assainissement collectif et non collectif.



### Enfance et jeunesse

La communauté de communes fusionnée a décidé de prendre la compétence petite enfance et enfance jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle repose sur la gestion de centres de loisirs, locaux jeunes/ados et Relais Assistantes Maternelles (RAM). Elle a à cet effet signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF, pour la période 2017-2020.

## Transition énergétique

La Région a lancé une nouvelle politique en matière de développement durable en proposant aux collectivités plusieurs appels à candidature en matière de transition énergétique. La communauté de communes a posé sa candidature pour deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) : « Territoires 100% Energies Renouvelables (ER) et « Territoires durables 2030 ». Le premier porte sur des actions permettant la réduction de consommation d'énergie et sur le développement d'énergies renouvelables. Le deuxième porte sur des actions en matière de développement durable sur plusieurs thématiques qui peuvent être le tourisme, la culture, la jeunesse, l'eau, la biodiversité, l'énergie, les déchets, l'habitat... Notre communauté de communes a été retenue, elle a alors un an pour établir un programme d'actions en lien avec les communes du territoire. Les actions pourront obtenir des subventions de la Région et de l'ADEME.

La commission a déjà ciblé certaines actions : développement de la filière bois (en concertation avec les propriétaires forestiers), des circuits courts (en concertation avec les agriculteurs), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, pose de panneaux photovoltaïques sur les écoles...



# Un PLUi à l'échelle Cingal-Suisse Normande



Le 22 juin 2017, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande a décidé d'étendre à l'ensemble du territoire intercommunal l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce vote pris à l'unanimité a été rendu possible par la volonté de fédérer les élus autour d'un projet de territoire commun. L'ambition est de construire un projet qui ne soit pas la simple addition des projets de chacun, mais le résultat d'une vision partagée de l'avenir. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal remplacera demain l'ensemble des documents d'urbanisme du territoire. Il fixera les objectifs de logements, d'activités, de mobilité, d'amélioration du cadre de vie, de préservation de la biodiversité... et ce pour les 10 à 15 ans à venir.

## Qu'est-ce qu'un PLUi ?

### Un document unique pour l'intercommunalité

Le territoire intercommunal compte aujourd'hui 7 communes régies par le Règlement National d'Urbanisme, 5 communes en carte communale, 11 communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols et 28 communes d'un Plan Local d'Urbanisme. Début 2021, l'ensemble de ces documents seront remplacés par un document unique, définissant pour tout le territoire de la communauté de communes les règles d'urbanisme. Est-il possible de construire ici ? Quels types de constructions ? Le

futur lotissement devra-t-il prévoir une desserte piétonne vers l'école ? Faut-il prévoir un terrain pour agrandir la station d'épuration ? Cette zone humide est-elle protégée ? Toutes ces questions, (et bien d'autres !) devront trouver une réponse dans le PLUi.

### Un souhait du législateur, une opportunité pour le territoire

Les limites municipales sont désormais franchies quotidiennement pour se rendre à son travail, au collège, pour faire ses courses ou pratiquer

une activité. Traiter efficacement des enjeux du logement, de l'économie et du commerce, du paysage, de la biodiversité ou de l'agriculture demande aujourd'hui à dépasser les limites des communes. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) demande aux collectivités de se doter d'un document

intercommunal de planification pour faire face à ce changement d'échelle. Le Conseil Communautaire de la communauté de communes a souhaité saisir l'opportunité d'élargir le PLUi engagé en Suisse Normande pour fonder un projet commun pensé à l'échelle du Cingal-Suisse Normande.

## Comment puis-je participer au PLUi ?

### Un document co-construit

Le PLUi est un document co-construit par les élus communautaires en collaboration avec les communes. Son élaboration associe également les services de l'Etat, les chambres consulaires, le pôle métropolitain, les communautés de communes limitrophes... qui devront rendre un avis sur le document avant que celui-ci ne soit approuvé. Outre ces acteurs « institutionnels », l'ensemble de la population, des acteurs économiques, des associations... sont invités à suivre l'élaboration du PLUi, à témoigner de leurs attentes pour le territoire et à réagir aux premières lignes du projet et ce avant-même l'enquête publique.

### Registre et dossier de consultation

Un dossier de consultation est disponible au siège de la communauté de communes ainsi que dans les communes de Bretteville-sur-Laize, Cesny-Bois-Halbout, Clécy, Saint-Laurent-de-Condé, Saint-Rémy, Saint-Sylvain et Le-Hom, à la commune délé-

guée de Thury-Harcourt. Ce registre fait partie des outils mis à disposition du public pour que chacun puisse s'informer et contribuer aux premières orientations du PLUi. Il sera accompagné, au fur et à mesure de leur élaboration, des différentes pièces qui composeront le PLUi à savoir le diagnostic et l'état initial de l'environnement, puis du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui fixera le projet intercommunal.



### Le site internet

Un page dédiée au PLUi sera intégrée au site internet de la Communauté de communes. L'ensemble du dossier de consultation sera consultable et tout à chacun pourra suivre l'évolution de l'élaboration. Il sera également possible de s'exprimer sur ses propres projets, ses attentes, sur ce que devrait être le projet commun. Quelle prise en compte du changement climatique dans les projets de développement ? Comment pourront nous nous rendre dans 10 ans sur notre lieu de travail ? Quels paysages souhaitons-nous pour demain ?

### Exposition et réunions publiques

Plusieurs réunions publiques seront organisées fin 2018 et courant 2019 pour présenter le diagnostic du territoire, les enjeux soulevés et les réponses apportées par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce travail fera l'objet d'une exposition qui sera présentée dans tout le territoire intercommunal.

### L'enquête publique

En 2020, suite à l'arrêt du projet, une enquête publique sera organisée où toute personne pourra déposer ses remarques et rencontrer la commission d'enquête nommée par le tribunal administratif. Cette enquête publique sera l'aboutissement d'une élaboration riche et complexe... et le point de départ d'un grand projet communautaire !

## Le calendrier

Juin 2017-Avril 2018	Décembre 2018	Août 2019	Décembre 2019	Octobre 2020	Février 2021
Élaboration du diagnostic, intégration du territoire élargi	Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement durable	Élaboration des Orientations d'aménagement et du règlement	Arrêt du projet	Consultations et enquête publique	Approbation



« La Courbe »



Érosion des berges (ruisseau de la Vallée des Vaux)



« Le Bô »

## Restauration écologique sur le cours de l'Orne

Depuis des temps anciens, l'Homme n'a cessé d'aménager le cours de l'Orne pour satisfaire ses besoins. Ainsi, de nombreux ouvrages ont été dressés dans le lit du cours d'eau. Si certains de ces ouvrages permettent encore de maintenir des activités, nombreux sont ceux qui ont été abandonnés en l'état dans le cours d'eau. Bien que la nature ait pu reprendre en partie ses droits, elle n'a pu toutefois redonner au fleuve son aspect d'origine. Les radiers<sup>(1)</sup> notamment, ces habitats naturels indispensables à de nombreuses espèces aquatiques, n'ont pu se reconstituer.

Soucieuse de restaurer le bon état global de ses cours d'eau (objectif de la Directive Cadre Européenne sur l'eau), la communauté de communes souhaite engager plusieurs projets de restauration écologique.

L'élaboration de ces projets se fait en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence Française pour la Biodiversité, les services de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières

de Basse-Normandie, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et l'association Suisse Normande Canoë. Des aménagements sur certains sites sont ainsi en cours de réflexion pour sécuriser la pratique du canoë-kayak.



Piétinement du bétail (ruisseau de l'Herbion)

### Un programme de travaux pour l'entretien et la restauration de nos ruisseaux

Avec plus de 300 km de cours d'eau, le réseau hydrographique dense qui caractérise le territoire de la communauté de communes lui confère un potentiel écologique rare ainsi qu'un potentiel économique non négligeable (alimentation en eau potable, loisirs nautiques, pêche, production hydroélectrique, etc.).

Un premier diagnostic sur le bassin de l'Orne réalisé par la Fédération de pêche en 2012 et remis à jour en 2017 par le technicien de rivière de la communauté de communes a permis de relever un certain nombre de pressions qui menacent le bon état de nos ruisseaux : piétinement du cours d'eau par le bétail, érosion des berges, propagation d'espèces invasives, délabrement de certains ouvrages (buses, ponts), absence d'entretien de la ripisylve<sup>(2)</sup> entraînant la formation d'embâcles<sup>(3)</sup>, contamina-



Vestige de l'ouvrage du Boudinier

tion (Phytophthora de l'Aulne), etc. Face à ces menaces, la communauté de communes a entrepris l'élaboration d'un programme pluriannuel d'entretien et de restauration. Les travaux prévus devraient débuter dès 2018 sur le bassin de l'Orne et dès 2019 sur le bassin de la Laize.

(1) Partie d'un cours d'eau peu profonde à écoulement rapide dont la surface est hétérogène et « cassée » au-dessus des graviers/galets ou des substrats de cailloux (Eaufrance, 2016). (2) Formation végétale qui se développe sur les bords du cours d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. (3) Accumulation hétérogène de bois mort entravant plus ou moins le lit d'un cours d'eau et contre lesquels peuvent venir s'accumuler du bois dérivant et des déchets divers.



### Le frelon asiatique Plan d'action 2017

La communauté de communes a signé une convention avec le Conseil Départemental du Calvados permettant aux communes d'être aidées à 70% par le Département pour détruire les nids. La destruction est effectuée par une entreprise de désinsectisation retenue dans le dispositif de lutte, et respectant la charte qualité. Cette charte garantit l'efficacité des chantiers de destruction, la sécurité et leur moindre impact sur l'environnement. La destruction des nids est systématique et a eu lieu de l'été à la fin de l'automne 2017.

Un portail internet dédié au Frelon asiatique dans le Calvados pour le signalement, pour le suivi des chantiers de destructions de nid et pour la communication a été ouvert.

Le dispositif devrait être reconduit en 2018, nous attendons la confirmation.

# Communes gérées en régie par la **Communauté de Communes**



## Ordures ménagères

### Début février 2018, nouvelle distribution de sacs transparents pour la collecte des ordures ménagères

Une nouvelle distribution de sacs transparents sera organisée début février 2018. Les sacs transparents sont gratuits et à retirer à la mairie du domicile (voir conditions auprès de votre mairie). Un nombre de rouleaux sera remis en fonction du nombre de personnes par foyer. Ce quota de sacs distribués est valable pour la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2019.

Les ordures ménagères sont collectées les jours fériés sauf le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier où elles sont collectées le lendemain. Pour que tout le monde soit collecté, les poubelles doivent être sorties la veille au soir. Pensez à rentrer vos poubelles dès le jour de la collecte.

## Déchetteries de Thury-Harcourt-Le Hom et Saint-Rémy-sur-Orne



→ Les déchetteries sont fermées les jours fériés. Assurez-vous qu'elles soient ouvertes les veilles et lendemains de fêtes.  
 → À partir du 1<sup>er</sup> novembre, les déchetteries passent aux horaires d'hiver (voir les horaires sur la page d'infos pratiques).  
 → Pour les gros dépôts en déchetterie, merci d'appeler au préalable le gardien de la déchetterie (Thury-Harcourt - Le Hom : 02 31 79 32 77 - Saint-Rémy-sur-Orne : 02 31 69 45 48).

### Cartes d'accès aux déchetteries

Les utilisateurs, résidents des Communes gérées par la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande (30 communes), doivent obligatoirement présenter une carte d'accès lors de chaque visite en déchetterie. Pour obtenir votre carte d'accès, délivrée gratuitement, vous devez remplir un formulaire disponible en déchetterie ou à l'accueil de la Maisons des Services ou sur le site [www.suisse-normande.com](http://www.suisse-normande.com), rubrique : nos services puis déchetteries.

**Collecte d'amiante** - Deux collectes ont été organisées à la déchetterie de Thury-Harcourt - Le Hom le 14 novembre dernier et à la déchetterie de Saint-Rémy-sur-Orne le 16 novembre dernier. La Communauté de Communes rééditera cette collecte « spéciale amiante » en 2018.

## Rappel des consignes pour bien trier !



Communauté de communes Cingal - Suisse Normande



### CONTENEUR PAPIER



Journaux, magazines et cartonnets sans film plastique.  
**Ne sont pas acceptés** : gros cartons, papiers peints, papiers cadeaux, papiers souillés

### CONTENEUR VERRE



Bien vidés, sans bouchon, ni couvercle.  
**Ne sont pas acceptés** : ampoules, tubes fluorescents, pots de fleurs, faïence, vaisselle, porcelaine, vitres, miroirs.

### CONTENEUR EMBALLAGES



Bien vidés, compactés et non emboîtés.  
**Ne sont pas acceptés** : gros cartons, emballages de produits toxiques vides, films en plastique, sachets, objets en polystyrène (barquette, protection mobilier,...), pots de yaourts, de crème et boîte à œufs.

**AUCUN DÉPÔT À CÔTÉ DES COLONNES SOUS PEINE D'AMENDE !**

## Communes gérées par le **SMICTOM de la Bruyère**



## Déchetterie de Saint-Martin-de-Fontenay

Il faut dépendre du périmètre du SMICTOM et avoir un badge d'accès : liste des communes et formulaire disponibles sur le site [www.smictomdelabruyere.fr](http://www.smictomdelabruyere.fr) - rubrique déchetteries. Retrouvez toutes les informations du SMICTOM de la Bruyère (vente de bacs roulants, de composteurs, calendriers des collectes, consignes de tri) sur [www.smictomdelabruyere.fr](http://www.smictomdelabruyere.fr), au 02 31 23 84 63 ou par mail : [smictomdelabruyere@gmail.com](mailto:smictomdelabruyere@gmail.com).



# Les chiffres 2017 (arrêtés au 30 août 2017)

de L'Office de Tourisme de la Suisse Normande (OTS/N)



**Accueil**  
11 492 visiteurs  
(-10 % : 12 782 visiteurs en 2016)  
dont 7 341 visiteurs renseignés :  
comptoir, téléphone, courriel...)  
(+9% : 6 731 en 2016)

**Facebook**  
873 abonnés  
848 J'aime

**Site Internet**  
122 885 pages  
vues uniques (+53,96%)  
30 536 utilisateurs  
(+83,45%)

**Service groupes**  
39 demandes de groupes  
ont été traitées par le service  
17 groupes ont réservé  
leur journée ou leur séjour  
auprès du service

**Service adhérents**  
163 adhérents (+8,6 %)  
11 prestataires Suisse Normande n'ont  
pas souhaité renouveler leur adhésion,  
25 prestataires ont rejoint le réseau  
dont 13 prestataires du Cingal

**Topo guide**  
**Suisse Normande-Cingal**  
25 boucles en Suisse Normande  
+ 6 boucles dans le Cingal  
Sortie prévue en mars 2018

**Animations 2017**  
11 000 personnes :  
Médiévales de Château Ganne  
à la Pommeraye  
8 000 personnes :  
Week-end rando  
et festival les « Voix vertes »  
877 personnes :  
Randonnées pédestres  
212 personnes (sur 2 visites) :  
Pierres en Lumières  
110 personnes :  
Trail du Château Ganne

[www.suisse-normande-tourisme.com](http://www.suisse-normande-tourisme.com) / 02 31 79 70 45



## Les équipements communautaires



**Aquasud**  
Place Joseph Pitel - Route de Caen  
Thury Harcourt - 14220 Le Hom  
02 31 79 03 18 - [www.aqua-sud.com](http://www.aqua-sud.com)  
Bassin ludique, bassin sportif de 25 m, jacuzzi  
et espace détente avec sauna et hammam.

**Gîte de groupes Le Traspy**  
Place Joseph Pitel - Route de Caen  
Thury Harcourt - 14220 Le Hom  
Service réservation Gîtes de France :  
02 31 82 71 65 - [gites-de-france-calvados.fr](http://gites-de-france-calvados.fr)  
Gîte 2 épis (réunions de famille, séminaires,  
stages sportifs...). 48 lits, 13 chambres.  
Salon avec cheminée, salle de réunion avec WiFi,  
salle de restauration, salle de détente.

**École de Musique « La Cingalaize »**  
Contact : Maryline Letirand - 02 31 15 80 24  
[m.letirand@cingal-suisse-normande.fr](mailto:m.letirand@cingal-suisse-normande.fr)  
9 professeurs. Enseignement enfants et adultes.  
Guitare classique, piano, batterie, accordéon, violon,  
formation musicale, éveil musical et chorale.  
Plusieurs sites : Boulon, Bretteville-sur-Laize,  
Le Hom, Barbery et Cauvicourt.

**Relais Assistants Maternels**  
« Les Bout'Zans »  
3 rue Paul Héroult  
Thury-Harcourt - 14220 Le Hom  
02 31 79 64 94 - [ram@le-hom.fr](mailto:ram@le-hom.fr)  
Permanences : mardi de 15h30 à 18h30,  
mercredi de 13h30 à 15h, vendredi  
de 15h à 17h. Accueil sur rendez-vous  
en dehors des permanences.



**Cinéma**  
Thury-Harcourt - Le Hom :  
Ouvert tous les jours  
Programme sur répondeur : 02 31 79 78 80  
[www.cinethury.fr](http://www.cinethury.fr)  
Bretteville-sur-Laize :  
Programme sur le site  
<http://bretteville-sur-laize.a3w.fr/>  
rubrique Côté culture/Cinéma

**Pôle de santé**  
2 rue Docteur Gourdin  
Thury Harcourt - 14220 Le Hom

**APAJH 14 - SESSAD**  
Pôle Enfance Jeunesse :  
02 31 69 53 01

**CENTRE DE SANTÉ DENTAIRE MUTUALISTE**  
02 31 06 61 30

**DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE**  
Contact : Aurore Vivier - 06 75 21 10 66

**MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES**  
Contacts : Priscille Maloisel, Mathilde Varlet,  
Antoine Bouclier, Jean-Lucien Tsohanopoulos  
02 31 79 78 36

**MÉDECINS GÉNÉRALISTES**  
Contacts : Aurélien Dujarrier,  
Laura Zlaté, Pascal Goncalvez  
02 31 15 52 52

**OPHTALMOLOGISTES**  
Contacts : Docteur Le Bihan,  
Docteur Bufidis  
02 72 88 33 60

**ORTHOPHONISTES**  
Contacts : Fanny Eude,  
Gaëlle Mambour  
02 31 75 24 93

**ORTHOPTISTE**  
Contact : Domitille Bertier  
09 83 65 94 59

**OSTÉOPATHE**  
Contact : Yohan Vincent  
06 56 84 17 69

**PÉDICURES - PODOLOGUES**  
Contacts : Delphine Salomon Vallée,  
Camille Lecoq  
02 31 79 79 20

**PSYCHANALYSTE**  
Contact : Françoise Hubert-Leplingard  
06 85 40 70 21

**PSYCHOLOGUE**  
Contact : Pamela Frask  
06 49 22 70 40

**PSYCHOMOTRICIENNE**  
Contact : 06 83 07 54 30  
Perrine Vivien

**RHUMATOLOGIE**  
02 31 06 47 55  
Consultations du CHU de Caen

**SAGE-FEMME**  
Contacts : Isabelle Ouvry 06 76 07 94 22,  
Jennifer Guillot 06 83 77 08 38  
02 31 30 12 17

**SOINS INFIRMIERS**  
Contacts : Annabelle Daulny,  
Céline Delabroise, Maïté Letonnellier,  
Émilie Lecamus - 02 31 79 60 30

**SOPHROLOGIE**  
Contact : 06 58 53 60 36  
Claudia Carneiro

### Déchetteries

**Thury-Harcourt**  
Place de la gare - 02 31 79 32 77  
**Horaires d'hiver** <sup>(1)</sup> du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :  
lundi et samedi de 9h à 11h45,  
mercredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45,  
Vendredi de 14h à 16h45  
**Horaires d'été** <sup>(1)</sup> du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :  
lundi et jeudi de 9h à 11h45,  
mardi et vendredi de 14h à 17h45,  
mercredi et samedi de 9h à 11h45  
et de 14h à 17h45

**Saint-Rémy-sur-Orne**  
Zone industrielle - 02 31 69 45 48  
**Horaires d'hiver** <sup>(1)</sup> du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :  
lundi et samedi de 14h à 16h45,  
mercredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45,  
vendredi de 9h à 11h45

**Horaires d'été** <sup>(1)</sup> du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :  
lundi et jeudi de 14h à 17h45,  
mardi et vendredi de 9h à 11h45,  
mercredi et samedi de 9h à 11h45  
et de 14h à 17h45

**Saint-Martin-de-Fontenay**  
RD 235 - 02 31 23 84 63

**De novembre à février** <sup>(1)</sup> :  
lundi et mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h45,  
jeudi de 10h à 12h, vendredi de 14h à 16h45,  
samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h45  
Fermé le mardi

**De mars à octobre** <sup>(1)</sup> :  
lundi et mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h,  
jeudi de 10h à 12h, vendredi de 14h à 18h,  
samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h  
Fermé le mardi

**Cauvicourt**  
02 31 23 59 12  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45 <sup>(2)</sup>,  
le samedi de 9h à 11h45 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Déchetterie fermée les jours fériés.  
Assurez-vous qu'elle soit ouverte les veilles  
et lendemains de fêtes.

<sup>(2)</sup> Horaires susceptibles d'être modifiés



**Jours de marché**  
Le mardi matin place du Général de Gaulle  
à Thury-Harcourt - Le Hom.  
Le dimanche matin place du Tripot  
à Clécy, (en juillet et août).  
Le jeudi matin place de la Mairie  
à Bretteville-sur-Laize



